

Séance du **21 février 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
présents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	13

L'an **deux mil vingt trois**et le **Mardi 21 février**à **20 h 00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur WIELGUS Jean-François**

Date de la convocation
16/02/2023

Etaient présents : M. BOGAERT Dominique, 1<sup>er</sup> adjoint ; M. DAÛY Serge, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GUYADER Alain ; Mme GIRARD Alexandra ; Mme JORRE Béatrice ; M. CHRISTIAENS Thomas ; M. GAVELLE Lionel ; Mme Laure CHAMPION ; Mme ROZANSKI Virginie ; Mme PRUVOT Gaëlle ; M. RUTARD Fabrice.

Absents excusés : Mme Juliette TABOUREL donne pouvoir à Mme Virginie ROZANSKI ; Mme Nathalie LAMARRE ; M. Jean-Noël CHOPINET

Secrétaire de séance : M. Serge DAÛY

Objet de la Délibération

Objet : : Délibération pour validation du devis d'agrandissement de la crèche7.1 Décisions  
budgétaires

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'installation d'une crèche, un agrandissement des locaux est nécessaire.

N° de délibération  
2023/12BIS

Deux devis sont présentés :

HARDY : 27 253,88€ HT soit 32 704,65€ TTC

SARL ABM : 27 145,71€ HT soit 32 574,85€ TTC

L'entreprise Hardy s'est engagée à finir les travaux pour le 15 juin.

Délibération rendue exécutoire  
Par transmission en Préfecture

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, valide le devis de l'entreprise HARDY pour un montant de 27 253,88€ HT soit 32 704,65€ TTC et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700728-20230221-2023-12Bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

Fait à Bois-Jérôme-St-Ouen, le 21 février 2023

Le Maire,

Jean-François WIELGUS



Le Secrétaire de séance

Serge DAÛY